



L'Égalité Femmes – Hommes Au Travail

Résultats de l'Index PARERA SERVICES

L'index de l'égalité a été mis en place par le Ministère du Travail afin de mesurer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein des entreprises.

Cette obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés au 1er mars 2020, met en évidence des points de progression. Cet outil, réparti en plusieurs indicateurs, distribue des points !

Plus la note obtenue dépasse les 75 points, plus l'entreprise favorise l'égalité !

Voyons combien de points* PARERA SERVICES a obtenu... 

1/ ECART DES REMUNERATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Il s'agit de la moyenne des rémunérations des femmes et des hommes selon 4 tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles.

Note
Obtenue
38 / 40

2/ ECART DU TAUX D'AUGMENTATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Il s'agit du pourcentage des salariés qui ont été augmentés parmi les hommes et les femmes par catégories socio-professionnelles.

Note
Obtenue
35 / 35

3/ AUGMENTATION SUITE A UN RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

Il s'agit du pourcentage de salariés qui, après leur retour de congé maternité, ont été augmentés (*indicateur neutralisé car aucun salarié n'est revenu de congé maternité en 2025*).

Note
Obtenue
0/0

4/ ECART PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

Cet indicateur permet d'identifier la parité entre les 10 plus hautes rémunérations.

Note
Obtenue
5/10

Le total obtenu par PARERA SERVICES est de 78/85 soit 92/100

* Index basé sur les éléments de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025